



Guide de soumission des projets Erasmus+ pour l'Algérie

- Appel à propositions 2023 -

Ce court guide vous aidera à comprendre les opportunités Erasmus+ ouvertes aux porteurs de projets algériens sous l'appel à propositions 2023. Il vous fournira également les informations nécessaires pour faire une demande de financement.

Pour démarrer un projet, il est important de prendre connaissance du Guide du programme Erasmus+ (modalités et grille d'évaluation).

Vous pouvez également vous inspirer des précédents projets financés en consultant la Plateforme des Résultats des Projets Erasmus+

Guide Erasmus+ 2023

Plateforme des Résultats des Projets



Mobilité Internationale des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Un projet de mobilité internationale de l'enseignement supérieur soutenu par les fonds de politique extérieure de l'Union (ICM - KA171) est un projet de mobilité des étudiants et du personnel de l'enseignement supérieur entre les pays membres du programme Erasmus+ et des pays tiers non associés (y compris l'Algérie).

La demande de financement **se fait par le partenaire européen** soit :

- Un établissement titulaire d'une Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur (ECHE) pour des candidatures « Mono-bénéficiaire » ;
- Le coordinateur d'un Consortium de mobilité dans l'enseignement supérieur accrédité ou en cours d'accréditation pour les candidatures « Multi-bénéficiaires ».

Un projet de mobilité à destination ou en provenance de l'Algérie peut comprendre une ou plusieurs des activités suivantes :

Mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur (de tous domaines d'études et de tous cycles) :

- **Période d'études :** de 2 mois à 12 mois pour les mobilités de longue durée ou de 5 jours à 30 jours pour les mobilités de courte durée pour les doctorants ;
- **Période de stage :** au sein d'une entreprise, d'un institut de recherche, d'un laboratoire, d'une organisation ou de tout autre lieu de travail pertinent situé à l'étranger pour une durée de 2 mois à 12 mois ;
- **Mobilités combinées :** période de stage intégrée dans une période d'études (2 à 12 mois).

Mobilité des enseignants et des personnels de l'enseignement supérieur, d'une durée de 5 jours à 2 mois, hors voyage :

- Pour une activité d'enseignement
- Pour une activité de formation pour une période de stage ou d'observation au sein d'un établissement de l'enseignement supérieur ou dans toute autre organisation pertinente. Les activités éligibles peuvent également être des cours structurés, des formations linguistiques ciblées ;
- Pour une mobilité combinée : possibilité d'associer sur la même période une activité d'enseignement et une activité de formation.

L'ensemble de ces mobilités (étudiants et personnels) peuvent se faire sous un format hybride. Dans ce cas, elles doivent combiner une activité virtuelle et une mobilité physique qui peut être de courte durée (5 à 30 jours).

[Critères d'attribution](#)

[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 23 février 2023

Projet de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur (CBHE)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus entre des établissements d'enseignement supérieur (EES) issus de pays membres du programme et de pays tiers non associés. Ils sont mis en œuvre dans le cadre des politiques extérieures de l'Union européenne.

Au sein des pays tiers non associés, les projets de renforcement des capacités ont pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et la pertinence de celui-ci pour le marché du travail et la société ;
- d'améliorer le niveau de compétences, d'aptitudes et de potentiel d'insertion professionnelle des étudiants en élaborant des programmes éducatifs et innovants
- d'encourager l'éducation inclusive, l'égalité, l'équité, la non-discrimination et la promotion des compétences civiques dans l'enseignement supérieur
- de renforcer l'enseignement, les mécanismes d'évaluation pour le personnel et les étudiants, l'assurance qualité, la gestion, la gouvernance, l'inclusion, l'innovation, la base de connaissances, les capacités numériques et entrepreneuriales, ainsi que l'internationalisation des EES.
- de renforcer les capacités des EES et des autorités compétentes administrations publiques de l'enseignement supérieur à moderniser leur système d'enseignement supérieur, notamment en terme de gouvernance et de gestion financière en soutenant la définition, la mise en œuvre et le suivi des processus de réforme,
- d'améliorer la formation des enseignants et le perfectionnement professionnel continu afin d'influer sur la qualité à long terme du système éducatif
- de stimuler la coopération entre les institutions et l'échange de bonnes pratiques
- d'encourager la coopération entre les différentes régions du monde au moyen d'initiatives conjointes

Les projets de renforcement des capacités peuvent être mis en œuvre à 3 niveaux géographiques :

- **projets nationaux** : implication d'EES issus d'un seul pays tiers non associé,
- **projets plurinationaux au sein d'une seule région** : implication d'EES d'au moins deux pays tiers non associés de cette région,
- **projets plurinationaux couvrant plus d'une région** : implication de EES d'au moins un pays tiers non associés de chaque région concernée.

Dans le but de répondre aux différents défis des pays tiers non associés, l'action renforcement des capacités se compose de 3 volets spécifiques

- **Volet 1 : Promouvoir l'accès à la coopération dans l'enseignement supérieur :**

Ces projets de petite échelle visent à faciliter l'accès à l'action aux Primo-demandeurs ou aux EES moins expérimentés des pays tiers non associés. Il s'agit de projet ayant pour objectif de : réformer, moderniser la gouvernance d'un établissement, renforcer sa stratégie internationale, améliorer la qualité de l'enseignement en proposant de nouveaux modules, des formations des personnels, faciliter l'accessibilité des étudiants et/ou personnels avec moins d'opportunités en proposant des outils numériques, en promouvant des initiatives ou environnements favorisant l'équité et l'égalité des chances.

Durée : La durée du projet est de 2 ou 3 ans. **Financement :** entre 200 000€ et 400 000€

- **Volet 2 : Partenariats pour la transformation dans l'enseignement supérieur :**

Ces projets de grande envergure souvent associés à d'autres sources de financement. Il s'agit de projets d'innovation, de transferts d'expériences, de compétences ou de bonnes pratiques. Les thématiques sont vastes et sont en lien avec les défis du 21^{ème} siècle comme le changement climatique, la gouvernance, l'économie digitale. Les attendues et les impacts de ces projets doivent s'inscrire dans le long terme et affectés la société au sens large : développer de nouveaux curricula, nouveaux outils, méthodes, matériels pédagogiques, réformer des diplômes de type Bologne, tester des solutions en faveur des publics vulnérables, accompagner la création de centre d'innovation, de transfert de technologies etc.

Durée : La durée du projet est de 2 ou 3 ans. **Financement :** entre 400 000€ et 800 000€

- **Volet 3 : Projet de réforme structurelle :**

Ces projets visent à soutenir les pays à développer des systèmes d'enseignement supérieur en lien avec les besoins socio-économiques et avec l'ambition de créer une économie fondée sur la connaissance. Ces projets doivent impliquer obligatoirement les autorités nationales compétentes notamment les ministères de l'éducation. Les activités proposées doivent contribuer à des réformes politiques profondes de l'enseignement supérieur qui répondront aux besoins de la société et du marché du travail.

Durée : La durée du projet est de 3 ou 4 ans. **Financement :** entre 800 000€ et 1 000 000€

Composition du partenariat : Les projets de renforcement des capacités doivent obligatoirement associer des établissements d'enseignement supérieur des pays membres du programme et des pays tiers non associés. Ils peuvent également associer des organismes publics ou privés, avec ses entités affiliées (le cas échéant), actifs sur le marché du travail ou dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, situés dans un pays tiers non associé au programme Erasmus.

Pour les projets nationaux :

- au minimum 1 pays tiers non associé au programme et au moins 2 pays membres du programme
- au minimum 2 ESS du pays tiers non associé et au moins 1 EES de chaque pays membre du programme

Pour les projets plurinationaux (concernant 2 pays tiers non associés ou plus) : au moins deux pays tiers non associés au programme et au moins deux pays membres du programme doivent participer au projet. Les pays tiers non associés au programme peuvent provenir de la même région (projets régionaux) ou de régions différentes (projets transrégionaux) couvertes par l'action.

- au moins 1 EES de chaque pays membre du programme
- au moins 2 EES de chacun des pays tiers non associés au programme.

Attention :

- Pour les volets 1 et 2, les propositions doivent respecter des priorités régionales prédéfinies dans le guide Erasmus+.
- Les projets du volet 3 doivent également associer, en tant que partenaire à part entière, l'autorité nationale compétente (par exemple, le ministère) responsable de l'enseignement supérieur dans le pays tiers non associé au programme ciblé par le projet.
- Le nombre d'EES des pays membres du programme ne doit pas être supérieur au nombre d'EES des pays tiers non associés
- En fonction de certaines régions et des volets des projets, il y a des critères spécifiques supplémentaires de partenariat

Critères d'attribution
Documents de référence

Portail de candidature

Date limite : 16 février 2023

Erasmus Mundus Design Measures (EMDM)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les Mesures de Conception Erasmus Mundus sont des projets qui soutiennent la conception de programmes d'études de haut niveau pour le diplôme de master. Ils sont mis en œuvre conjointement par un partenariat international d'Établissements d'Enseignement Supérieur (EES) de différents pays du monde et, le cas échéant, par d'autres partenaires éducatifs et/ou non éducatifs possédant une expertise spécifique dans les domaines d'études/domaines professionnels concernés.

Les mesures de conception EM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :

- o Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
- o Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)

Objectif : L'objectif principal des mesures de conception EM est d'encourager le développement de nouveaux programmes de master innovants et hautement intégrés avec l'ambition de faciliter la mise en place de nouveaux partenariats impliquant (a) les pays du programme (b) les institutions, et/ou (c) les domaines thématiques qui sont sous-représentés dans Erasmus Mundus.

En rejoignant l'action, les bénéficiaires s'engageront à initier des activités de contact et de collaboration en vue de mettre en place un programme de master conforme à la définition établie dans le cadre de l'action EMJM :

- Offrir un programme d'études entièrement intégré, dispensé par un partenariat d'EES
- Recruter d'excellents étudiants dans le monde entier
- Inclure la mobilité physique obligatoire pour tous les étudiants recrutés.
- Délivrer un diplôme conjoint ou à des diplômes multiples.

Résultat attendu du projet : à la fin du projet, les partenaires seront mis d'accord sur les mécanismes de base communs pour le programme de master en cours de développement :

- Conception conjointe des programmes et procédures conjointes
- Gestion administrative et financière commune
- Services communs offerts aux étudiants
- Promotion et diffusion communes
- Un projet d'accord de partenariat conjoint et du contrat étudiant
- Une politique commune en matière de diplômes et le lancement du processus d'accréditation et explorer les possibilités offertes par l'approche européenne pour l'assurance qualité des programmes conjoints (si la législation nationale le permet).

Structure d'un projet de EM Design Mesures : Un projet EM Design Measures (DM) implique au moins trois EES à part entière de trois pays différents, dont deux au moins doivent être des pays programme.

- **Durée:** 15 mois, **Financement :** 55 000 €

[Critères d'attribution](#)

[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 16 février 2023

Qui peut postuler et participer à l'EMJM ? Comment ?

Participer à titre individuel :

- Les EMJM sont ouvertes aux étudiants du monde entier.
- Parmi les étudiants recrutés, les meilleurs peuvent bénéficier d'une bourse d'études en fonction du nombre de bourses disponibles.
- La bourse est accordée pour un minimum de 12 mois et jusqu'à 24 mois en fonction de la durée du programme de master (60/90/120 crédits ECTS).
- La bourse couvre les frais de voyage, de visa, d'installation et de subsistance et est calculée sur la base d'un taux mensuel. Le coût unitaire mensuel pour toute la période d'études : 1400 euros/mois x DS (durée en mois de la période d'étude nécessaire pour achever le cours de master), ce qui correspond à un coût unitaire mensuel pour toute la période d'étude à un montant maximal de bourse de 33 600 euros.
- Une aide financière supplémentaire est disponible pour les étudiants ayant des besoins particuliers en fonction du niveau de d'invalidité/de soutien nécessaire, avec une contribution maximale de 60 000 euros.

Les candidatures doivent être soumises directement aux Programmes de Master Communs Erasmus Mundus qui se trouvent dans le catalogue EMJM : <http://erasmusplus.dz/emjmd>

Participer en tant qu'organisation :

Les EMJM sont ouvertes à toute organisation publique ou privée située dans un pays du programme ou un pays partenaire :

- Les EMJMs sont ouverts à toute organisation publique ou privée établie dans le pays programme ou le pays partenaire :
 - Les établissements d'enseignement supérieur (EES)
 - Partenaires non-universitaires (entreprises, organisations à but non lucratif, ONG, fondations, etc.)
- Tout EES éligible établi dans un pays du programme ou un pays partenaire peut soumettre une demande.
- Partenaires associés (optionnel) : contribuent indirectement à la mise en œuvre de tâches/activités spécifiques.

Critères d'attribution

Documents de référence

Portail de candidature

Date limite : 16 février 2023

Actions et réseaux Jean Monnet

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les actions Jean Monnet contribuent à diffuser les connaissances sur l'Union européenne. Elles soutiennent l'enseignement et la recherche dans le domaine des études européennes : l'enseignement, l'apprentissage et les recherches concernant l'Union européenne, son histoire, ses objectifs, ses structures, ses fonctions et/ou ses politiques. Les actions Jean Monnet servent à promouvoir les valeurs fondamentales de l'Union : liberté, respect de la dignité humaine, démocratie, égalité..., à faire connaître les politiques qui contribuent à améliorer la vie quotidienne des citoyens dans l'UE et à l'étranger, et enfin, servent de vecteur diplomatique dans les pays tiers, en diffusant les valeurs de l'UE.

Elles favorisent le dialogue entre le monde universitaire, la société civile, les acteurs de l'éducation et les décideurs publics pour promouvoir une citoyenneté européenne active. L'action Jean Monnet 'enseignement et recherche' peut prendre l'une de ces formes :

- **Modules :** Programmes d'enseignement courts dans le domaine des études de l'Union européenne. Chaque module a une durée minimale de 40 heures d'enseignement par année universitaire. Les modules peuvent se concentrer sur une discipline particulière des études européennes ou avoir une approche pluridisciplinaire et donc faire appel à la contribution académique de plusieurs enseignants et experts. Ils peuvent également prendre la forme de courts programmes spécialisés ou d'été. **Financement :** 30 000€. **Durée :** 3ans.
- **Chaires :** Postes d'enseignement avec une spécialisation dans les études de l'Union européenne pour un enseignant-chercheur (professeur d'université ou maître de conférences). Une Chaire Jean Monnet est occupée par un seul enseignant-chercheur, qui doit dispenser au minimum 90 heures d'enseignement par année universitaire dans le domaine des études européennes. Le titulaire de la chaire peut également avoir une équipe pour soutenir et améliorer les activités de la chaire, y compris la fourniture d'heures d'enseignement supplémentaires. **Financement :** 50 000€ **Durée :** 3ans.
- **Centres d'excellence :** Points focaux de compétence et de connaissance sur les sujets de l'Union européenne. Ils doivent rassembler l'expertise et les compétences d'experts de haut niveau afin de développer les synergies entre les différentes disciplines et ressources des études européennes ainsi que la création d'activités transnationales communes, ils assurent également l'ouverture à la société civile. Les Centres d'excellence Jean Monnet ont un rôle majeur à jouer pour atteindre les étudiants des facultés qui ne traitent pas habituellement des questions de l'Union européenne, ainsi que les décideurs publics, les fonctionnaires, la société civile organisée et le grand public en général. **Financement :** 100 000€ **Durée :** 3ans.
- **Réseaux de l'enseignement supérieur :** Réseaux à thématique large préalablement déterminée par la Commission européenne, dont l'objet est de collecter, partager et échanger sur des résultats de recherche, contenus de cours, études, articles, etc. entre partenaires. Chaque réseau doit, dans le même temps, produire un outil permettant l'échange de ces travaux et contributions. Le Coordinateur du réseau sélectionnera régulièrement les résultats les plus innovants et les plus intéressants à communiquer à la Commission. En 2023, l'Algérie est éligible à participer aux réseaux thématiques sur la politique extérieure : UE-Afrique. **Financement :** 1,2 million€ **Durée :** 3ans.

[Critères d'attribution](#)

[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 14 février 2023

Projets d'échanges virtuels

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets « échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse » doivent permettre aux jeunes de participer à des échanges dans le cadre d'une communauté virtuelle. Ils s'adressent aux jeunes dès 13 ans, aux étudiants, enseignants mais aussi aux jeunes salariés. Ils permettent à chaque jeune d'accéder à un enseignement (formel et non formel) international et interculturel de qualité, sans mobilité physique avec des homologues des pays tiers non associés.

Erasmus+ Virtual Exchange a pour objectif :

- d'encourager le dialogue interculturel et accroître la tolérance grâce à des interactions interpersonnelles en ligne, en s'appuyant sur des technologies numériques conviviales pour les jeunes.
- de promouvoir différents types d'échanges virtuels en complément de la mobilité physique d'Erasmus+, permettant à plus de jeunes de bénéficier d'une expérience interculturelle et internationale.
- de renforcer la pensée critique et l'éducation aux médias, en particulier dans l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux, pour développer une résistance à la discrimination et à l'endoctrinement.
- d'encourager le développement des compétences personnelles des étudiants, des jeunes et des animateurs de jeunesse, y compris la pratique des langues étrangères et le travail d'équipe, notamment pour améliorer l'employabilité.
- de soutenir les objectifs de la déclaration de Paris de 2015 visant à promouvoir la citoyenneté et les valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination par l'éducation.
- de renforcer la dimension jeunesse de la politique européenne de voisinage avec les pays tiers.

Activités : De nombreuses activités de coopération en ligne peuvent être proposées. Ces activités peuvent également prendre la forme de discussions en ligne, de formation de professeurs ou personnel universitaire sur des diverses thématiques mais également de cours associant des vidéos, MOOC. Ces activités doivent s'appuyer autant que possible sur des plateformes existantes.

Partenariat : Le projet doit être déposé et coordonné obligatoirement par un établissement d'enseignement supérieur (EES) ou une organisation active dans le domaine de la jeunesse d'un pays membre du programme Erasmus+.

Le Consortium doit être composé d'au moins 4 partenaires dont au moins 2 EES ou 2 organisations active dans le domaine de la jeunesse de 2 pays programme et 2 EES ou 2 organisations actives dans le domaine de la jeunesse de 2 pays tiers non associés de la même région.

Financement : 500 000 € **Durée :** 3 ans

[Critères d'attribution](#)

[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 26 février 2023

Projets de renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (CBVET)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organismes actifs dans le domaine de l'EFP dans des pays participant au programme (27 Etats membres de l'UE + 6 pays tiers associés au programme) et des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la pertinence et l'accessibilité des établissements et systèmes d'EFP dans les pays tiers non associés au programme, en tant que catalyseurs du développement socio-économique durable.

Les projets de renforcement des capacités EFP visent à :

- Renforcer les capacités des prestataires d'EFP pour améliorer la coopération entre les parties prenantes privées et publiques dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels afin de concevoir des interventions axées sur la demande et sur les nouvelles perspectives dans le domaine de l'EFP ;
- Améliorer la qualité et la réactivité de l'EFP face aux évolutions économiques et sociales afin d'accroître la pertinence de l'offre de compétences sur le marché du travail ;
- Aligner l'offre d'EFP sur les stratégies de développement locales, régionales et nationales.

Les projets devront intégrer un ou plusieurs domaines thématiques (par exemple : formation en situation de travail, adéquation des compétences dans les secteurs économiques d'avenir, développement professionnel des enseignants et formateurs de l'EFP, etc.).

Des objectifs par zone géographique (Balkans occidentaux, Voisinage Est, Pays du sud de la Méditerranée, Afrique subsaharienne, Amérique latine, Caraïbes) sont fixés pour cette action. En fonction des pays participant au projet, des priorités régionales ou transversales peuvent être définies. La liste détaillée des priorités applicables aux projets de renforcement des capacités sera publiée sur le portail des financements et des appels d'offres.

Tout organisme public ou privé actif dans le domaine de l'EFP et légalement établi dans un État membre de l'UE ou un pays tiers éligible associé au programme peut candidater. Les organisations participantes éligibles peuvent être des prestataires d'enseignement et de formation professionnels, d'autres organismes publics ou privé actif dans le domaine de l'EFP et sur le marché du travail et des partenaires associés du secteur public ou privé.

Les projets de renforcement des capacités sont transnationaux et associent au moins **4 organisations de 3 pays au minimum** : au moins 2 organisations de 2 États européens membres du programme Erasmus+ et au moins 2 organisations d'un pays tiers non associé au programme.

Le nombre d'organisations des États membres de l'UE et de pays tiers associés au programme **ne doit pas être supérieur** au nombre d'organisations de pays tiers éligibles non associés au programme.

Durée : La durée du projet est de 1, 2 ou 3 ans. **Financement** : entre 100 000 € et 400 000 €

[Critères d'attribution](#)

[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 28 février 2023

Projets de renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse (CBY)

Rôle des participants algériens : Coordinateur Partenaire

Présentation : Les projets de renforcement des capacités sont des projets de coopération internationale fondés sur des partenariats multilatéraux entre des organisations actives dans le domaine de la jeunesse dans des pays participant au programme et dans des pays tiers non associés au programme. Ils visent à soutenir la coopération internationale et le dialogue politique dans le domaine de la jeunesse et de l'apprentissage non formel, en tant que moteur du développement socio-économique durable et du bien-être des organisations de jeunesse et des jeunes.

Activités : Les projets financés pourront intégrer un **large éventail d'activités de coopération, d'échange, de communication et autres** visant à:

- contribuer à encourager le dialogue politique, la coopération, la mise en réseau et les échanges de pratiques ;
- favoriser la coopération stratégique entre, d'une part, les organisations de jeunesse et, d'autre part, les autorités publiques, en particulier dans les pays tiers éligibles non associés au programme ;
- favoriser la coopération entre les organisations de jeunesse et les organisations actives dans les domaines de l'éducation et de la formation, ainsi qu'avec les organisations du marché du travail ;
- renforcer les capacités des conseils de jeunes, des plateformes de jeunesse et des autorités locales, régionales et nationales actives dans le domaine de la jeunesse, en particulier dans les pays tiers éligibles non associés au programme;
- améliorer la gestion, la gouvernance, la capacité d'innovation, le leadership et l'internationalisation des organisations de jeunesse, en particulier dans les pays tiers éligibles non associés au programme ;
- soutenir la création de campagnes d'information et de sensibilisation, ainsi que la mise au point d'outils d'information et de communication ainsi que de supports médiatiques ;
- contribuer à l'élaboration de méthodes, d'outils et de matériel d'animation socio-éducative ;
- définir de nouveaux moyens d'offrir des services d'animation socio-éducative ainsi que de formation et de soutien; faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage non formel.

Domaines thématiques : Les propositions doivent se concentrer sur un ou plusieurs des domaines thématiques suivants:

- la participation et le dialogue politiques avec les décideurs;
- l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités;
- la démocratie, l'état de droit et les valeurs;
- l'autonomisation/l'engagement/l'employabilité des jeunes;
- la paix et la réconciliation après un conflit;
- l'environnement et le climat;
- la non-discrimination et l'égalité entre les femmes et les hommes;
- les compétences numériques et entrepreneuriales.

Durée : La durée du projet est de 1, 2 ou 3 ans. **Financement :** entre 100 000 € et 400 000 €

[Critères d'attribution](#)
[Documents de référence](#)

[Portail de candidature](#)

Date limite : 8 Mars 2023



المكتب الوطني إيراسموس + الجزائر

البيروقراطية الوطنية إيراسموس + الجزائر
National Erasmus + Office Algeria
Bureau National Erasmus + Algérie

Contactez-nous



Bureau National Erasmus+ Algérie, CRTI,
Route de Dely Ibrahim, Chéraga –
Alger, Algérie



Assistance.erasmusplusalgérie@gmail.com



Erasmusplus.dz

